Titre : **LES COMMISSIONS DE LA COMMUNE DE PARIS EN 1871**	Référence : **ANCESTRAMIL** **MISCELLANEES** **La Commune**
Auteur : **Abbé VIDIEU** **Vicaire à Saint-Roch**	Origine : **Bibliothèque personnelle**
Référence : **HISTOIRE DE LA COMMUNE DE PARIS EN 1871** **Librairie E. DENTU Paris** **1876**	Transcripteur : **Marie-France ROBELIN** Date : **Novembre 2008**

Ancestramil

Marie France ROBELIN
Novembre 2008

Dès la première séance de la Commune, ce fut un retour aux traditions révolutionnaires. Sous les yeux de Paris, stupéfait, passèrent toutes les friperies de la terreur : **VESINIER** fut chargé de biffer, en tête de *l'Officiel*, le style de l'almanach grégorien, pour y substituer les termes du calendrier républicain, imaginé, comme on sait, par **FABRE d'EGLANTINE** ; avril devint germinal ; 1871 fut l'an 79 de la liberté. Et comme tout pouvoir nouveau a soif de constitution, on tronçonna l'Assemblée communale en comités correspondant à peu près aux attributions des divers ministères, sauf celui des cultes dont le budget fut supprimé. Mais on eût soin de faire reparaître, en guise d'étiquettes, les dénominations du temps de la Convention.

COMMISSION DES FINANCES

Elle avait pour attributions d'établir sur de nouvelles bases le budget de la ville de Paris ; de traiter les questions se rapportant aux finances, aux loyers, aux échéances, à la Banque de France, au Mont-de-piété, de recouvrer l'impôt, d'examiner rigoureusement la situation financière, de contrôler les demandes de fonds établies par les autres commissions, avant de les soumettre à l'approbation et au visa de la Commune.

29 mars au 21 avril	**CLEMENT Victor** **BARLIN** **JOURDE**
29 mars au 5 avril	**BESLAY** **REGERE**
5 au 21 avril	**THEISZ** **FRANKEL**
21 avril jusqu'à la fin de la Commune	**BILLIORAY** **LEFRANCAIS** **PYAT Félix**

COMMISSION DES SUBSITANCES

En prévision d'un blocus définitif de la ville de Paris, elle inventoriait les denrées de consommation appartenant à l'Etat, et soumettait leur distribution à un contrôle sévère, pour mettre fin au gaspillage.
En même temps, elle passait des marchés pour les fournitures militaires, elle encourageait les importations en ouvrant des entrepôts, garantissant la propriété des marchandises aux négociants, et laissant liberté complète de sortir de la ville à tous marchands ayant contribué à l'approvisionnement.
Firent partie de cette commission :

29 mars au 21 avril	**DEREURE** **CHAMPY** **OSTYN** **CLEMENT V.** **CLEMENT E.** **FORTUNE** **HENRI**
29 mars au 12 mai 21 avril jusqu'à la fin de la Commune	**PARISEL** **VARLIN** **ARNOULD Arthur**

Amicale

COMMISSION DES RELATIONS EXTERIEURES

Elle était chargée des rapports avec les communes de France, avec l'étranger, et surtout avec la Prusse.
La difficulté des communications avec l'extérieur empêcha cette commission d'apporter un concours très efficace à la Commune, en trompant les populations des grandes villes et en provoquant des mouvements analogues à celui de Paris. Il ne reste donc que le côté plaisant d'un ministère des affaires étrangères lançant dans le vide deux ou trois circulaires.
Ses membres furent :

29 mars au 5 avril	**PARENT Ulysse**
29 mars au 6 avril	**RANC**
29 mars au 21 avril	**DELESCLUZE**
	ARNOULT Arthur
29 mars à la fin de la Commune	**GERARDIN Ch.**
21 avril au 25 mai	**MEILLET**
	AMOUROUX
	JOHANNARD
	VALLES

COMMISSION DU TRAVAIL ET ECHANGE

L'organisation du travail, les intérêts des travailleurs la concernaient exclusivement. Elle s'en tint aux programmes, aux promesses.
Les travaux de cette commission devaient cependant laisser des traces durables, grâce à la criminelle initiative d'une sous-commission, dite scientifique et présidée par le membre de la Commune **PARISEL**.
Firent partie de cette commission :

29 mars au 21 avril	**DUPONT Clovis**
	AVRIAL
	LOISEAU-PINSON
	EUG
	GERARDIN
	PUJET
3 au 21 avril	**LEFRANCAIS**
21 au 24 avril	**CHALAIN**
12 mai à la fin de l'insurrection	**GERARDIN Charles**

COMMISSION DE LA JUSTICE

Elle devait organiser et administrer la justice d'une manière démocratique et sociale ; et comme la Commune n'avait à sa disposition ni magistrats, ni greffiers, ni huissiers, ni notaires, ni juges de paix, ni procureurs, elle prit plusieurs mesures d'où résultèrent différentes promotions.

Réformes importantes à noter :

Ancestrami

- la nomination des magistrats devait se faire à l'élection, tous les officiers publics devaient dresser gratuitement les actes de leur compétence.
- Deux tribunaux furent installés : le jury d'accusation des otages et un tribunal civil.
- Le président du jury, tiré au sort parmi les délégués de la Garde nationale, ne résumait pas les débats. Un procureur et quatre substituts nommés par la Commune soutenaient l'accusation.
- Les juges nommés et non élus, au tribunal civil, furent installés le 17 mai seulement. Ils devaient siéger, pour la première fois, le 23 mai.

Firent partie de cette commission :

29 mars au 6 avril	**RANC**
29 mars au 14 avril	**BABICK**
29 mars au 21 avril	**MEILLET Léo**
	VERMOREL
	LEDROYT
3 au 21 avril	**BLANCHET**
	GERESME
17 avril jusqu'à la fin de la Commune	**GAMBON**
21 avril jusqu'au dernier jour	**DEREURE**
	CLEMENCE
	LANGEVIN
	DURAND

COMMISSION DES SERVICES PUBLICS

Elle s'occupait du service des postes, des télégraphes, des voiries, des chemins de fer, des relations avec les services de province. Elle devait étudier les moyens de mettre les chemins de fer aux mains des communes, sans léser les intérêts des compagnies.

Ses membres furent :

29 mars au 21 avril	**BILLIORAY**
	CLEMENT Jean-Baptiste
	MARTELET
	MORTIER
13 au 21 avril	**BABICK**
21 avril au 2 mai	**ARNAUD Antoine**
29 mars jusqu'à la fin	**OSTYN**
	RASTOUL
21 avril jusqu'à la fin de l'insurrection	**POTTIER**

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

Elle devait réformer l'instruction, préparer un projet de décret sur l'instruction gratuite, obligatoire et exclusivement laïque.

Ses membres furent :

Ancestramil

29 mars au 6 avril	**LEFEVRE**
29 mars au 7 avril	**GOUPIL (docteur)**
29 mars 21 avril	**URBAIN**
	DEMAY
	ROBINET (docteur)
29 mars jusqu'à la fin	**VALLES Jules**
	VERDURE
	MIOT Jules
1er avril jusqu'à la chute de la Commune	**CLEMENT Jean-Baptiste**
21 avril jusqu'au dernier jour	**COURBET**

COMMISSION DE SURETE GENERALE

Ministère de l'Intérieur

Elle devait s'occuper de la police générale, de l'ordre et de la sécurité publics, de la surveillance des suspects, des cultes. Mais cette délégation est une des plus effacées. La Préfecture de police, l'administration indépendante des arrondissements, enfin l'action des chefs militaires sur la population lui enlevaient toute initiative.
Elle se composait de :

RIGAULT Raoul
FERRE
ASSI
COURNET
OUDET
CHALAIN
GIRARDIN

COMMISSION MILITAIRE

Elle était chargée de la discipline, de l'armement, de l'habillement, de l'équipement de la Garde nationale. Elle assurait, de concert avec la commission de sûreté générale, la sécurité de la Commune. Elle élaborait les projets de décrets relatifs à la Garde nationale.

Ses membres étaient :

PINDY
EUDES
BERGERET
DUVAL
CHARDON
FLOURENS
RANVIER

COMMISSION EXECUTIVE

Ancêtrami

Elle exécutait les décrets de la Commune et les arrêtés des autres commissions, ne prenait aucune mesure sans en référer à la Commune ; elle siégeait à l'Hôtel de Ville.

Elle se composait de :

EUDES
TRIDON
VAILLANT
LEFRANCAIS
DUVAL
PYAT
BERGERET

Certains conflits d'attributions, le défaut de contrôle sur les actes des commissions, et surtout de la commission exécutive, amenèrent la réforme de l'organisation du pouvoir exécutif.
Il fut confié à titre provisoire, dans les séances du 20 et 21 avril, aux délégués des neufs commissions.

On procéda ensuite à l'élection des délégués aux divers ministères et le scrutin donna les résultats suivants :

Guerre	**CLUSERET**
Finances	**VARLIN**
Subsistances	**PARISEL**
Relations extérieures	**GROUSSET Paschal**
Enseignement	**ROUSSEL (docteur)**
Justice	**PROTOT**
Sûreté générale	**GRELIER**
Travail et échange	**FRANKEL Léo**
Services publics	**ANDRIEU**

Les délégués devaient se réunir chaque soir et prendre à la majorité des voix les décisions relatives à chacun de leurs départements. La Commune statuait ensuite, en comité secret, sur les mesures arrêtées par eux.

Ancestramil